

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 MAI 2026**

Lieu : salle du conseil communautaire  
7 bld de la Trouillette – 79400 SAINT-MAIXENT-L'ÉCOLE  
Date de la convocation : 20 mai 2026  
Date de publication : 2 juin 2026

Nombre de membres en exercice : 46

Présents : Stéphane BAUDRY, Laurent BALOGE, Marie-Laure BOISSEL, Didier JOLLET, Jean-François RENOUX, Catherine PINEAU, Vincent TANNEAU, Marie-Pierre MISSIOUX, Frédéric BOURGET, Sylvie VIVIER, Alain HIBON, Emmanuel ROCHETEAU, Catherine OMBRET, Christophe RENAUD, Pascale FOUET, Kévin GAILLARD, Véronique SEDINSKI, Thomas BRAUD, Sophie FAVRIOU, Alain BORDAGE, Nathalie LIEVENS, Laurent DUPUIS, Béatrice CRETIEN, Daniel JOLLIT, Marie-Hélène ROSSI-DAUDE, Dominique ANNONIER, Emilie Y-HRAH-KRONG, Guillaume MARCETEAU, Maïté CÔME, Corinne GUYON, Thierry PETRAULT, Marie-Lise BERCIER, Philippe JUMEAU, Laure MAGOT, Morgane SEMERDJIAN, Roger LARGEAUD, Céline RIVOLET, Dominique PAYET, Nathalie PETRAULT, Christine HEINTZ, Éric PREVOST, Bernard de LOYNES, Jérôme GRELET.

Excusé : Didier PROUST

Président de séance : Stéphane BAUDRY

Secrétaire de séance : Laurent BALOGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

079-200041994-20260527-DE-2026-05-18-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/06/2026



**DE-2026-05-18 MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS**

*Rapporteur : Alain HIBON*

Monsieur le Vice-président délégué expose qu'il appartient au conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services de la collectivité.

Au vu de l'accroissement d'activité de France Services, il paraît nécessaire de porter le temps de travail hebdomadaire d'un adjoint administratif de 21h à 30h. Il est précisé que cet agent en reconversion professionnelle était déjà employé à 30h par semaine par la communauté de communes.

Il est proposé la modification suivante :

poste - direction	grade - catégorie	temps de travail	date d'effet
<b>modification du poste suite à modification du temps de travail</b>			
France service	création adjoint administratif	30h	01/06/2026
	suppression adjoint administratif	21h	01/07/2026

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Considérant la nécessité d'adapter le temps de travail d'un agent pour répondre aux besoins de France Service,

Le conseil communautaire, sur présentation du rapport par le vice-président délégué, décide à l'unanimité,

- D'APPROUVER la modification de l'effectif des emplois permanents à temps complet et non complet conformément au présent tableau
- D'AUTORISER le recrutement sur un emploi permanent d'un agent contractuel, dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire.
- D'INSCRIRE les crédits nécessaires au budget de l'exercice concerné.

Le président de séance,



Le/la secrétaire de séance,

